

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 avril 2017

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/04/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017 (accusé de réception du 12/04/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives 2017

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 17 950 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1- accorder les subventions ;
- 2- signer les avenants à intervenir.

1) Subventions de fonctionnement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 2 300 € :

- 2 000 € à l'association Amicale Sportive des Communaux pour son fonctionnement annuel.
- 300 € à l'association Courir avec Brin d'Avoine pour le soutien annuel 2017 au fonctionnement des associations sportives.

2) Subventions pour manifestation :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 14 650 € :

- 500 € à l'association Courir avec Brin d'avoine pour la participation à l'organisation 14^{ème} foulées de Brin d'avoine le 2 avril 2017 à Creach Gwen.
- 1 000 € à l'association Kemper VTT pour la participation à l'organisation du 22^{ème} Kemper Vallée le 5 mars 2017 à Creac'h Gwen.
- 1 500 € à l'Association du Mondial Pupilles pour la participation à l'organisation du Mondial Pupilles du 25 au 28 mai 2017.
- 500 € à l'association Quimper Athlétisme pour la participation à l'organisation de la Course Elle et Lui le 1^{er} mai 2017, esplanade François Mitterrand.
- 150 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation à l'organisation du 1^{er} tour du Critérium Fédéral de tennis de table Handisport le 12 novembre 2016 à la Halle des Sport d'Ergué Armel.
- 500 € à l'association Quimper Footing Loisirs pour la participation à l'organisation des Boucles du Steir le 26 février 2017 au Moulin Vert.
- 1 000 € à l'association Quimper GR en Finistère pour la participation à l'organisation des Championnats de Bretagne Ensembles de Gymnastique Rythmique les 18 et 19 mars 2017 à la halle des sports de Penhars.
- 3 000 € à l'association Quimper Kerfeunteun Football club section féminine pour la participation à l'organisation du tournoi féminin du Mondial Pupilles du 25 au 28 mai 2017 et à l'acquisition de tenues pour la sélection féminine quimpéroise.
- 3 000 € à l'association Skol Gouren Kemper pour la participation à l'organisation des 15^{ème} internationaux de back-hold le 4 mars 2017 à la Halle des Sports de Penhars
- 3 000 € à l'association Tout Quimper à Vélo pour la participation à l'organisation de la manifestation « Tout Quimper à Vélo » le 25 mai 2017 en centre-ville.
- 500 € à l'association UJAP Badminton pour la participation à l'organisation des championnats de France de parabadminton qui se sont déroulés du 20 au 22 janvier 2017 à la halle des sports de Penhars.

3) Subventions d'équipement :
Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 1 000 € :

- 1 000 € à l'association Groupement Éducatif et Sportif du Football Quimpérois pour la participation à l'achat de tenues pour la sélection masculine quimpéroise au Mondial Pupilles du 25 au 28 mai 2017.